

# Commune de LEYNHAC

## BUDGET PRIMITIF 2020

### Présentation Brève et Synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation; elle est disponible sur le **site internet communal** <http://www.leynhac.fr/> et peut être consultée sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures.

## BUDGET du C.C.A.S

### ➤ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à **7 250,12 €**, une prévision budgétaire en augmentation de **487,67 €** par rapport à celle de 2018.

L'exploitation des parcelles boisées en 2018 a permis d'enregistrer une recette de fonctionnement de 6 493,87€.

#### • Subventions :

Le CCAS de la commune de Leynhac maintient son soutien financier à 2 associations cantonales : l'ADMR et l'ASED et participe aussi aux financements des sorties scolaires à caractère éducatif.

### ➤ Section d'Investissement :

La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et recettes à **3 731,08 €**, elle est identique la prévision budgétaire de 2018. Pour l'année 2020, il n'est prévu aucune programmation spécifique au niveau des opérations d'investissement.